

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



23 avril 2024

N° 33

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

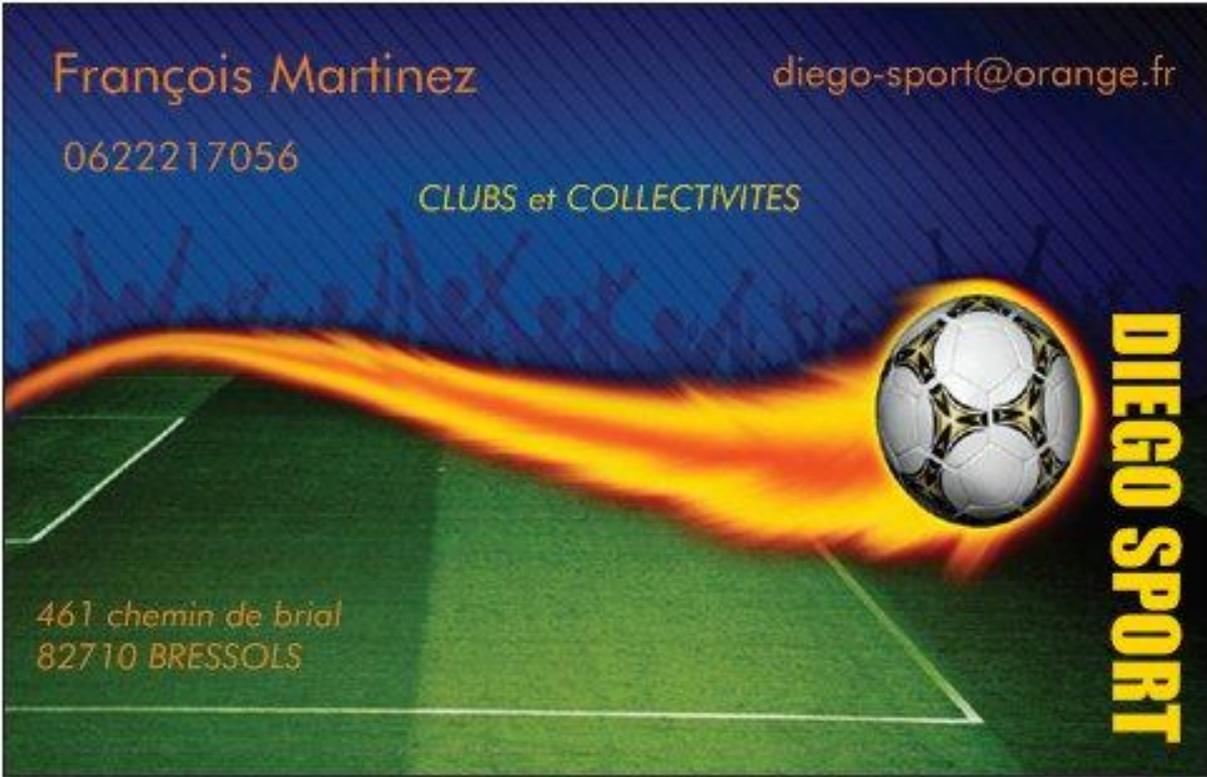


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Résultats semaine 16,
- Sportivité semaine 16,
- Sanctions,
- Sanction en retard,
- Informations coupes,
- Calendrier semaines 18 à 21.

SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez

0622217056

diego-sport@orange.fr

CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 22 avril 2024.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE-BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au memento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

③ **TARIFS**

👉 Tarifs d'arbitrage à **régler impérativement avant** le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

⑤ REDACTION ET ENVOIE FEUILLE DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite.** N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que **les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le **gardien de but** (quelque soit son numéro de maillot), **doit être inscrit sur la première ligne**.

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

⑥ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

① Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne

correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige**.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

La licence **en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée**.

ATTENTION: Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée.

Alors, prévenez vos joueurs.

⑧ COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi**.

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

⑨ PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

🔊 LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

ART 14 - § D : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

🔊 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur (et non par le dirigeant).**

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

🔊 ① ② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

①① REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible, et être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

①② FORFAITS

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsgt.org**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par **téléphone** : Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

RESULTATS SEMAINE 16

SEMAINE 16 DU 15/04/2024 AU 19/04/2024

RATTRAPAGES

Division : Excellence - Journée 8 retour (remis du 28/02/24)

| | | | | | |
|-------------------|---|---|---|-------------|--|
| FC CANTOU'LOUSAIN | 5 | - | 1 | TOULOUSE SA | |
|-------------------|---|---|---|-------------|--|

Division : Promotion Excellence - Journée 9 retour (remis du 15/03/24)

| | | | | | |
|-------------------|---|---|---|----------|--|
| SHADOCKS DE SEILH | 0 | - | 6 | ASC CNES | |
|-------------------|---|---|---|----------|--|

Division : Promotion Excellence - Journée 10 retour (remis du 18/03/24)

| | | | | | |
|-------------|---|---|---|-----------------|--|
| SAINT-ALBAN | 3 | - | 2 | LABEGE INTER FC | |
|-------------|---|---|---|-----------------|--|

Division : Honneur - Journée 3 aller (remis du 02/11/23)

| | | | | | |
|----------|---|---|---|-----------------|----------|
| NIMBA OT | 3 | - | 0 | SB FC LAUNAGUET | F |
|----------|---|---|---|-----------------|----------|

Division : Honneur - Journée 11 retour (remis du 28/02/24)

| | | | | | |
|--------------------|---|---|---|----------------|----------|
| ATHLETICO TOLOSA A | 0 | - | 3 | ASFP LUSITANOS | F |
|--------------------|---|---|---|----------------|----------|

Division : Honneur - Journée 13 retour (remis du 18/03/24)

| | | | | | |
|-------------|---|---|---|----------|--|
| INTERNAT FC | 2 | - | 5 | FC BALEC | |
|-------------|---|---|---|----------|--|

Division : Honneur - Journée 13 retour (remis du 21/03/24)

| | | | | | |
|--------|---|---|---|-----------|--|
| AS DRT | 5 | - | 6 | FREESCALE | |
|--------|---|---|---|-----------|--|

Division : Promotion - Journée 7 aller (remis du 14/12/23)

| | | | | | |
|-------------------|---|---|---|------------|--|
| SOPRA STERIA FOOT | 2 | - | 4 | AS MATRA 2 | |
|-------------------|---|---|---|------------|--|

Division : Promotion - Journée 11 retour (remis du 17/04/24)

| | | | | | |
|------|--|--------------|--|-----------------|---|
| ASCA | | Remis | | CHU TOULOUSE FC |   |
|------|--|--------------|--|-----------------|---|

| | | | |
|--|---|-------------------------------|---|
| Non communication téléphonique du résultat |  | Feuille de match non parvenue |  |
| Forfait | F | Litige |  |
| Terrain impraticable |  | Panne d'éclairage |  |
| Décision Commission |  | Demande club |  |
| Pas de terrain |  | | |

Rappel Semaine 15 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 16

QUATRE sorties temporaires et **SEPT** avertissements pour **SIX** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre SAINT-ALBAN / LABEGE INTER FC FC du 15/04/2024 - Promotion Excellence - Journée 10 retour :

Pour " **ANTI-JEU** " - **AVERTISSEMENT** -
Soit **2 (deux)** avertissements au cours de la saison, récidive du 09/02/2024
(**ART 32 - §B - f**),

LACHOURI Tarik, licence n°0285510, (SAINT ALBAN)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 29/04/2024.**

Rencontre INTERNAT FC / FC BALEC du 15/04/2024 - Honneur - Journée 13 retour :

Pour " **COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE** " - **AVERTISSEMENT** -
Soit **2 (deux)** avertissements au cours de la saison, récidive du 16/10/2023
(**ART 32 - §B - f**),

DIANA Albert, licence n°0011379, (FC BALEC)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 29/04/2024.**

SANCTION EN RETARD

Rencontre FC CANTOU'LOUSAIN / FORZA VIOLA FC 11/04/2024 - Excellence - Journée 5 aller :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §C - c**), décide :

Pour "**TACLE PAR DERRIERE**"

- EXCLUSION -

ADELE Sylvain, licence n° 0369091 (FC CANTOU'LOUSAIN),

- **Deux (2) matchs de suspension ferme, y compris l'automatique à compter du 15/04/2024.**

INFORMATION COUPES

Comme annoncé lors de l'assemblée générale, à partir des **1/4 de finales des diverses coupes**, le règlement des arbitres sera entièrement pris en charge par les clubs, **soit 48 € par équipe**.

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée "**A définir**" sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques "loupés".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : Stade municipal - allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brnaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat - Deyme.

LABEGE INTER FC : Pompertuzat (Hb) : Complexe sportif - rue de l'Escoulier - Pompertuzat.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - Entrée par chemin de la Palanque

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

AS MATRA : Balma (Hb) : Stade Latécoère - 16 à 22 avenue de La Plaine.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : Complexe sportif - 62 chemin de Pontous

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.



La problématique de plus en plus importante avec la mairie de Toulouse et les terrains nous conduit à modifier certaines programmations de rencontres. Vérifiez bien les dates et horaires de vos rencontres paraissant dans chaque bulletin (**il se peut que cela varie d'un bulletin à l'autre**). Nous nous en excusons mais nous faisons de notre mieux avec les possibilités que nous avons. Merci pour votre compréhension.

SEMAINE 18 DU 29/04/2024 AU 03/05/2024

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : 1/4 de finale

| | | | | |
|-------------|-------------------|---------------------|----------|-------|
| FC POTO | NIMBA OT | Lardenne Synthé | Ve 03/05 | 20h00 |
| PASPORT | AS DRT | Sordelo Hb | Je 02/05 | 19h45 |
| MECAP FC | CHIPIRONS O. | Muret Auriol Synthé | Lu 29/04 | 20h00 |
| SAINT ALBAN | FC CANTOU'LOUSAIN | St Alban Coudon Hb | Lu 29/04 | 20h30 |

Coupe de Printemps : 1/4 de finale

| | | | | |
|-----------------------|--------------------|-----------------|----------|-------|
| AJ SAINT EXUPERY ou | FC BALEC | Sordelo St | Je 02/05 | 19h45 |
| BELLA BARBARIANS (F7) | | | | |
| FC POTO (F7) | BLS 31(F7) | Lardenne Synthé | Me 01/05 | 19h45 |
| LABEGE INTER FC | ASFP LUSITANOS | Pompertuzat Hb | Ve 03/05 | 20h30 |
| SB FC LAUNAGUET | ATHLETICO TOLOSA B | Launaguet Hb | Lu 29/04 | 20h00 |

RATTRAPAGE

Division : Promotion Excellence - Journée 12 retour (remis du 04/04/24)

AS MATRA SHADOCKS SEILH Balma Latécoère Hb Je 02/05 20h30

Division : Honneur - Journée 12 retour (remis du 11/03/24)

IO TEAM INTERNAT FC Fenouillet Plage Hb Lu 29/04 20h00

Division : Promotion - Journée 10 retour (remis du 01/02/24)

CHU TOULOUSE FC SOPRA STERIA FOOT **A définir**

Division : Promotion - Journée 15 retour (remis du 04/04/24)

AS EVOTEC FC VIEILLES CANAILLES **A définir**

SEMAINE 19 DU 06/05/2024 AU 10/05/2024

PAS DE RENCONTRE DURANT LA SEMAINE 19

SEMAINE 20 DU 13/05/2024 AU 17/05/2024

Division : Honneur - Journée 17 retour

SB FC LAUNAGUET ATHLETICO TOLOSA A Launaguet Hb Lu 13/05 20h00

INTERNAT FC AS DRT **Remis**

ASFP LUSITANOS FREESCALE St Alban Coudon Hb Me 15/05 20h30

FC BALEC IO TEAM Sordelo Hb Me 15/05 19h45

Exempt : NIMBA OT

Division : Promotion - Journée 17 retour

CHIPIRONS O. SOPRA STERIA FOOT Fenouillet Collège Syn Me 15/05 20h00

AS EVOTEC AS MATRA 2 Balma Latécoère Hb Je 16/05 20h30

VIEILLES CANAILLES AS ST LOUP CAMMAS St Loup Cammas Hb Je 16/05 20h15

CONFLUENT LP CHU TOULOUSE FC Pinsaguel Hb Lu 13/05 20h30

Exempt : ASCA

Coupe Occitane : 1/2 finale

USEMA COLOMIERS INTERNAT FC Capitany Synthé Me 15/05 20h15

ALTRAN FOOT ATHLETICO TOLOSA B Blagnac Baradels Syn Je 16/05 21h00

Coupe de la Ligue : 1/2 finale

TOULOUSE SA USEMA COLOMIERS **Remis**

PASPORT FC CANTOU'LOUSAIN Sordelo Hb Je 16/05 19h45

RATTRAPAGE

Division : Excellence - Journée 7 aller (remis du 14/12/23)

FC POTO FORZA VIOLA FC Stadium Taton Synthé Je 16/05 20h15

Division : Promotion Excellence - Journée 8 retour (remis du 27/02/24)

ASC CNES AJ SAINT-EXUPERY Ramonville Hb Ma 14/05 19h45

SEMAINE 21 DU 21/05/2024 AU 24/05/2024

Coupe de la Ligue : 1/2 finale

TOULOUSE SA USEMA COLOMIERS Capitany Synthé Me 22/05 20h15

Coupe de la Haute-Garonne : 1/2 finales

Coupe de Printemps : 1/2 finales

RATTRAPAGE

Division : Promotion - Journée 8 aller (remis du 21/12/23)

SOPRA STERIA FOOT AS EVOTEC **A définir**

Division : Promotion - Journée 8 aller (remis du 20/12/23)

ASCA CHU TOULOUSE FC Beaupuy Hb Me 22/05 20h15



**D'AUTRES RENCONTRES SERONT PROGRAMMEES EN FONCTION
DES RESULTATS DES COUPES DISPUTEES SEMAINES 18 & 20**